

**Technique**

Eric FERCHAUD

Dossier suivi par :

*Frédérique POLLET*

**Destinataires :**

Tous les entraîneurs

Clubs évoluant en U15 Région

s/c des correspondants

Bordeaux, le 10 octobre 2019

**Objet :** Catégorie U15

Mesdames, Messieurs,

Suite à de nombreuses demandes quant aux règles de jeu en U15 F et G, notamment dans le secteur Nord où il existait un cahier des charges, nous tenons à vous rappeler les points suivants:

La **formation** du (de la) joueur(se) est un **objectif prioritaire** de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Basket-Ball. Il est donc nécessaire d'offrir un support de compétition cohérent et adapté à la progression des jeunes joueurs(ses). Pour ce faire le championnat jeune de Ligue et plus particulièrement dans les catégories **U13 et U15** restera en priorité **un outil au service de la formation et du développement des joueurs(ses)**. L'entraîneur est un acteur primordial dans ce processus de formation indispensable dans la progression de la qualité du basket français.

A ce jour, à la demande de la FFBB/DTBN, la ligue est pilote sur le projet des nouvelles règles **U13** : trois secondes défensive, application de l'usage illégal des mains. Ceci dans une intention d'améliorer chez ces jeunes joueurs(ses) des aptitudes de : franchissement en 1x1, prise et réussite du tir, jeu en mouvement (jeu sans ballon). De fait, l'utilisation de défenses de zone devient impossible.

Afin de rester concentrés sur cette expérimentation en U13, aucun règlement particulier n'a été écrit quant à l'utilisation tactique de défenses collectives complexes (zone-press, zone) pour le **championnat U15**. Car, nous restons persuadés de l'intérêt que vous portez à la progression individuelle de vos joueurs(ses), donc nous vous laissons libres de gérer votre sens tactique dans cette intention et non pas seulement au service de la victoire à tout prix.

Nous ne pourrions cependant qu'émettre des préconisations, la ligue n'ayant pas le pouvoir de modifier le règlement et faire appliquer des sanctions immédiates et/ou a posteriori par les arbitres de la rencontre ou autre organisme sur ses pratiques. Cependant, si nous constatons que de trop nombreux abus venaient aller à l'encontre de la formation du (de la) joueur(se), nous pourrions à l'avenir prendre les dispositions qui s'imposent.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à l'équité de pratique sur notre territoire.

Sportivement

Président de la commission technique  
Eric FERCHAUD



Copie (s) : Présidence  
Secrétaire Général  
Les comités départementaux

